



Service
de l'Information
Aéronautique

D S N A



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Tél : 05 57 92 57 95 ou 57 97
e-mail : sia.supaip@aviation-civile.gouv.fr
Internet : www.sia.aviation-civile.gouv.fr

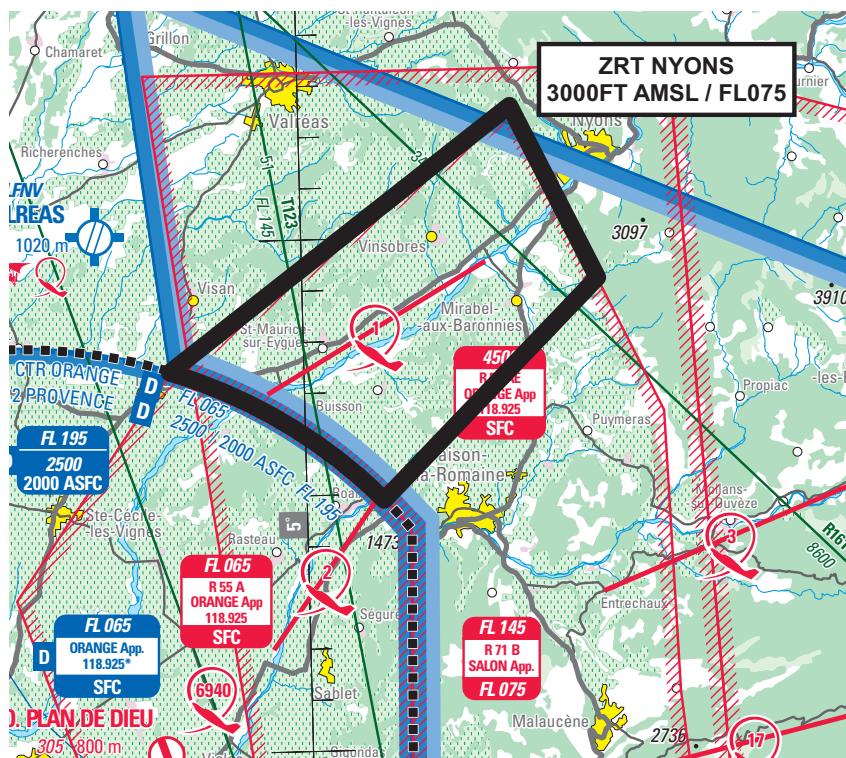
SUP AIP 228/16

Date de publication : 27 OCT

Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) Nyons (FIR Marseille LFMM), au profit du Centre de Formation Aéronautique Militaire Initial

Validité : Du 10 novembre 2016 au 28 avril 2017

Lieu : FIR : Marseille LFMM - AD : Orange Caritat LFMO



Extrait de la carte SIA 1 / 250 000 Marseille Delta du Rhône - Edition 1 - 2016

ACTIVITÉ

Entraînement école de pilotage.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT activable :

du lundi au jeudi : 0730-0900 1430-1600,
vendredi : 0730-0900.

été - 1 HR

INFORMATION DES USAGERS

ORANGE APP : 118.925 MHz
PROVENCE INFO : 127.725 MHz
MARSEILLE INFO : 120.550 MHz

STATUT

Zone réglementée temporaire (ZRT)

GESTIONNAIRE

ORANGE APP

CONDITIONS DE PENETRATION

CAM/CAG : contournement obligatoire pendant activité sauf :

- les aéronefs de la défense en entraînement
- les aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions et après notification auprès du gestionnaire.

SERVICES RENDUS

Information de vol et alerte.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

44°22'33.00" N, 005°05'46.00" E
44°19'09.00" N, 005°08'02.00" E
44°14'56.00" N, 005°02'07.50" E
arc anti-horaire de 10 NM de rayon centré sur 44°08'00.00" N, 004°52'00.00" E
44°17'30.00" N, 004°56'21.00" E
44°22'33.00" N, 005°05'46.00" E

3000FT AMSL / FL075

DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

La ZRT n'est pas activable si la zone réglementée LF-R 55 AE ORANGE-EST est active.